

# Extrait de délibération

## Bureau syndical

### 12 janvier 2026 – Parthenay

L'An Deux Mille Vingt-six le lundi douze janvier à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier GAILLARD Président.

|                                  |                |                    |   |
|----------------------------------|----------------|--------------------|---|
| Date de la convocation :         | 6 janvier 2026 | Pouvoirs :         | 0 |
| Nombre de délégués en exercice : | 11             | Absents, excusés : | 5 |
| Présents :                       | 6              | Votants :          | 6 |

|                    | Présents                                        | Excusés                                                              | Absents |
|--------------------|-------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|---------|
| Président :        | GAILLARD Didier                                 |                                                                      |         |
| Vice- Présidents : | RIMBEAU Jean-Pierre, BRESCIA Nathalie           | BIRONNEAU Pascal                                                     |         |
| Membres :          | BACLE Jérôme BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine, | AYRAULT Bérengère, BOUCHER Hervé-Loïc, SAUZE Magalie ,NOLOT Monique, |         |

## Observatoire touristique : mutualisation de l'outil Flux Vision entre les offices de tourisme du département

Afin de disposer d'une connaissance fiable de la fréquentation touristique de la Gâtine, il est proposé d'adhérer à la solution d'observation Flux Vision Tourisme pour l'année 2026. Cet outil, co-développé par Orange Business et ADN Tourisme, est aujourd'hui une solution de référence pour mesurer la mobilité et la fréquentation touristique.

L'outil utilise les données de signalisation anonymisées du réseau mobile Orange pour produire des indicateurs statistiques. Il permet notamment de distinguer les touristes (français et étrangers) des excursionnistes, de préciser l'origine géographique des visiteurs (départements français ou pays étrangers) et la durée de séjour et les volumes de nuitées pour une période donnée.

Le dispositif est strictement conforme aux recommandations de la CNIL et au RGPD grâce à un processus d'anonymisation irréversible.

Pour optimiser les coûts et assurer une cohérence départementale, l'ensemble des Offices de Tourisme des Deux-Sèvres et le Département s'associent à une convention cadre portée par l'Office de Tourisme Niort-Marais Poitevin pour l'année 2026. Chaque structure bénéficie d'une zone d'observation dédiée (dont une à l'échelle de la Gâtine) qui lui sera facturée par l'OT Niort-Marais Poitevin 1 800 € HT (soit 2 160 € TTC) pour accéder aux données de sa zone.

L'acquisition de ces données est primordiale pour piloter la stratégie de développement touristique du territoire, accompagner les porteurs de projet, et orienter ou justifier nos investissements.

### Les membres du Bureau syndical décident :

- De valider l'utilisation de l'outil d'observation touristique Flux Vision Tourisme pour l'année 2026,
- D'accepter le principe de refacturation par l'Office de Tourisme de Niort-Marais poitevin pour un montant de 2 160 € TTC.
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cet outil et à régler les coûts correspondants.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Didier GAILLARD  
Président,